

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 06 juillet 2022

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 16
- votants : 24

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Philippe LACAN, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Daniel TARDET, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Alcide BORDE, Monsieur Kévin BAYNAUD, Monsieur Younes BIAR.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Claude GRENON.

Étaient absents représentés :

Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ.
Madame Rozenn PETOT qui a donné pouvoir à Monsieur Younes BIAR,
Monsieur Gérard FABRE qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU,
Madame Élodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE,
Monsieur Stéphane AUGÉ qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE,
Madame Frédérique RAGOT qui a donné pouvoir à Madame Pascale GRIS,
Monsieur Nicolas JOYET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Monsieur Jean-Pierre SECQ qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU.

Étaient absents : Monsieur Didier TOUVRON (excusé), Nathalie PIATTO (excusée), Monsieur Olivier BOURDIN (excusé), Madame Nadine GIRARD, Monsieur Arnaud PECQUEUR.

Étaient également présents :

Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Madame Lucile COUILLAUD, Responsable du service Citoyenneté et Madame Marie-Pierre BLEGER, Adjoint administratif principal de 1ère classe du service Citoyenneté.

Convocation envoyée le : 30 juin 2022 - **Affichage en Mairie le :** 30 juin 2022

2022.03.14 - ASSAINISSEMENT – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2021

Monsieur **Jean-Yves ROUSSEAU**, Adjoint au Maire chargé des Voies et Réseaux, informe le Conseil Municipal que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

A ce titre, il présente le rapport annuel du délégataire sur le service public de l'assainissement collectif pour l'année 2021.

Il est entendu que conformément à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ledit rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions et délais réglementaires.

Le rapporteur précise que la collectivité assure la compétence assainissement collectif sur son territoire. Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage.

Depuis le 1er janvier 2006, le délégataire est la SAUR, en application d'un contrat d'une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

A l'issue de la procédure de renégociation du contrat, la SAUR a été reconduite. Le nouveau contrat, signé en date du 1er janvier 2018, arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

Le rapporteur laisse Monsieur CORNU de la SAUR commenter le rapport annuel.
Cf. document SAUR annexé.

Ces explications entendues, Madame le Maire, Présidente de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- prend acte du rapport annuel du délégataire sur le service public de l'assainissement collectif pour l'année 2021,
- dit que le présent rapport suivi de l'avis du Conseil Municipal sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- dit que ledit rapport annuel sera transmis directement à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
- autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Pour Extrait Conforme :

Les signatures sont au registre.

En Mairie, le 7 juillet 2022,

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Catherine DESPREZ over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SURGERES' at the top and 'Charente-Maritime' at the bottom, with a central emblem featuring a tree and a figure.

Catherine DESPREZ.